



CONVENTION D'UTILISATION DES TATAMIS *COMITE de TARN-ET-GARONNE de JUDO*

Association demandeuse :

Personne responsable :

Téléphone responsable :

Date et lieu de la manifestation :

Motif de la demande :

Nombre souhaité de tatamis :

- Rouge (maxi 46) :
- Vert ancien (maxi 104) :
- Vert pomme (maxi 10) :
- Jaune (maxi 24) :

Date d'enlèvement envisagée :

Date de retour prévue :

Conditions à respecter :

- Transport (aller et retour) et manutention des tatamis à la charge et sous la responsabilité de l'emprunteur. L'utilisation doit se faire **pieds nus et sans accessoires tranchants**.
- Les tapis coûtent chers, il convient de les manipuler en évitant de les plier ou de les jeter ; la position verticale est préconisée pour la manutention.
- Une caution de **500,00€** vous sera demandée. Elle vous sera **rendue dès le retour des tapis en bon état**.
- Prendre contact avec Lionel QUILLET au 06 68 99 10 51 ou 05 63 65 54 69 pour les manutentions.

Date de la demande :

Nom et signature :

Date de l'accord :

Le Président du Comité de Judo
de Tarn-et-Garonne (*ou son représentant*)